

La santé de notre planète



Du 30 novembre au 11 décembre prochain, se déroulera, à Paris, la 21^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, dite aussi COP 21. Pendant des mois, la préparation de ce sommet international aura été sur le devant de l'actualité française car le gouvernement en fait un point de cristallisation important pour la sauvegarde du climat. Sans remettre en cause l'importance de cette rencontre, il est nécessaire de la replacer dans son contexte.

D'une part, elle n'est malheureusement pas l'aboutissement final d'un processus de négociations

internationales. Certes, il faut l'espérer, des objectifs de réduction du CO² seront pris mais soit ils ne seront pas suffisants, soit il faudra veiller à leur respect. C'est pourquoi une COP 22 pointe déjà le bout de son nez. Elle se déroulera à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

D'autre part, les associations environnementales et les mouvements alternatifs regrettent la pusillanimité des objectifs visés et se sont réunis au sein de la Coalition Climat 21. L'urgence climatique demande un véritable coup d'arrêt dans la production de gaz à effet de serre (GES) et la prise en compte d'objectifs de développement social

permettant de lutter contre les inégalités croissantes. Par ailleurs, nous déplorons le peu de place laissée aux citoyens et aux associations. C'est la raison pour laquelle, à côté de la rencontre officielle, se déroulera un Sommet Citoyen pour le Climat, organisé les 5 et 6 décembre à Montreuil, et qu'auront lieu les 28 et 29 novembre des marches mondiales pour le climat. L'objectif est de lancer un « mouvement fort et durable pour la justice climatique ».

Toutes les initiatives, officielles et associatives, doivent être soutenues, il y va de la santé de notre Planète!

Val de Seine Vert

Village mondial des initiatives

Le mouvement Alternatiba est né il y a deux ans à la suite de la publication du 5^e rapport du GIEC sur le changement climatique.

Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles en France et en Europe ont participé à des « villages des alternatives » où étaient évoquées l'urgence et la gravité du dérèglement climatique ainsi que les alternatives sociales ou techniques pour s'y attaquer.

Le 28 septembre dernier, un grand village Alternatiba était installé à Paris pour marquer l'arrivée d'un tour de France (à vélo et tandem) de 4 mois, 5 000 km, plus de 100 étapes et plus de 100 000 participants

Cette mobilisation citoyenne doit se renforcer dans les semaines qui viennent à l'occasion de la COP 21 qui se tient à Paris et notamment dans les diverses marches, manifs et actions qui auront lieu le dimanche 29 novembre et le samedi 12 décembre, à l'appel de la Coalition Climat 21. La Coalition Climat 21 regroupe plus de 130 organisations de la société

civile, des syndicats, des associations de solidarité internationale, des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains, de l'environnement ou

La bataille du climat est décisive non pas pour la planète mais pour l'humanité, pour les enfants nés aujourd'hui. Son sort se joue en ce moment même, dans les années qui

viennent. Pourquoi serait-il plus difficile d'imaginer de changer un système qui n'a que deux siècles d'existence que de se résigner à voir se terminer 10 000 ans de ce climat stable et globalement tempéré qui a permis rien de moins que l'apparition de l'agriculture, la sédentarisation des populations et la naissance des grandes civilisations? Nous

encore des mouvements sociaux. Alternatiba invite à prendre massivement part au sommet citoyen sur le climat qui aura lieu les samedi 5 et dimanche 6 décembre à Montreuil au Village mondial des alternatives, Alternatiba géant et international, qui rassemblera des dizaines de milliers de personnes de Paris, du Val de Seine et du monde entier.

sommes la génération qui peut empêcher cette parenthèse historique de se refermer.

De ce que nous ferons ou ne ferons pas dans les années à venir, dépendront les conditions de vie des générations futures ainsi que le regard et le jugement qu'elles porteront sur nous.

Rémi Lescoeur



Programme COP21

- **La marche pour le climat à Paris, le 29 novembre** : Quelques heures avant que les dirigeants n'arrivent à Paris pour le Sommet sur le climat.
- **Le Bourget, du 30 novembre au 11 décembre** : Un « village » dédié à la société civile sera installé sur le site du Bourget. Il sera accessible sans accréditation, contrairement aux enceintes officielles de négociation.
- **Alternatiba, Montreuil, les 5 et 6 décembre 2015** : Rassemblement citoyen autour d'un grand Village mondial des alternatives. Tous ceux qui portent des alternatives sur leur territoire ainsi que ceux qui souhaitent découvrir la multitude d'alternatives existantes y sont attendus. Un stand sera ouvert par Montreuil Environnement avec l'appui de FNE Ile-de-France et FNE.
- **Le Grand Palais du 4 au 10 décembre 2015** : Point d'orgue de la mobilisation et de la contribution des acteurs non gouvernementaux autour des solutions pour le climat, le Grand Palais est réservé pendant la deuxième semaine de la COP21. Le but est d'organiser une exposition des solutions pour donner à voir ce qu'est la société post-carbone. Une déclinaison thématique des usages orientera les visiteurs de l'exposition. Le Grand Palais sera ouvert gratuitement au grand public de 12h à 18h tous les jours.
- **La marche de clôture du sommet le samedi 12 décembre** : venez à Paris et rejoignez la mobilisation de masse pour marquer un temps fort après deux semaines de montée en puissance. Unissons-nous pour envoyer un signal clair en faveur d'un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement et plus juste.

Épargnons le Climat : votre argent est militant !

« **É**pargnons le Climat » c'est le mot d'ordre lancé par Énergie Partagée et la Nef à l'approche de la 21^e Conférence sur le Climat. L'objectif : inciter les citoyens à placer leur épargne au service de projets locaux d'énergies renouvelables.

Placé à la banque, notre argent sert en partie à financer les énergies fossiles et les secteurs polluants qui contribuent largement au réchauffement climatique.

Depuis 2005, ce sont plus de 30 milliards d'euros qui ont été alloués au secteur du charbon par les banques françaises. Face à l'urgence climatique et à l'approche

de la 21^e Conférence sur le Climat fin novembre à Paris, il est temps de réagir.

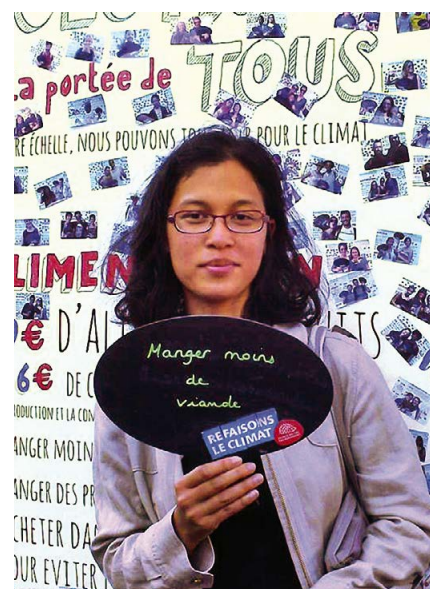
Pour ceux qui souhaitent reprendre le contrôle de leur argent, Énergie Partagée et la Nef proposent une alternative concrète et 100 % écologique : placer son épargne directement au service de projets de production d'énergies renouvelables.

Toitures solaires, parcs éoliens, chaufferies bois : ces projets maîtrisés localement par les habitants créent des emplois non délocalisables et génèrent des revenus qui restent sur le territoire.

Énergie Partagée et la Nef proposent ainsi des solutions concrètes pour impliquer localement les citoyens

dans une transition énergétique globale. Chacun peut participer à partir de 100 euros !

Plus d'informations sur
www.epargnonsleclimat.fr



La Métropole c'est maintenant !

Le premier janvier 2016, la Métropole du Grand Paris voit le jour et les territoires remplacent les intercommunalités. Ce big bang territorial conduit les associations de défense de l'environnement à mieux se coordonner afin de peser à cette nouvelle échelle.



La création de la Métropole du Grand Paris va avoir des conséquences importantes sur l'organisation de nos territoires. Prenons l'exemple des Plans locaux d'urbanisme (PLU), ce sont eux qui déterminent ce que l'on peut construire suivant les quartiers. Jusqu'à présent, ils étaient conçus et mis en œuvre par les communes. Demain, les PLU seront remplacés par les PLU intercommunaux (PLUI), les règles en matière d'urbanisme s'établiront à l'échelle des territoires. Pour le territoire de GPSO, le PLUI couvrira sept communes. Il devra être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Métropole, un document supra-communal qui lui aussi est à créer.

Les associatifs doivent s'adapter
Même si les maires ont obtenu de pouvoir continuer à délivrer les

permis de construire, ce n'est plus à l'échelle communale que les grandes orientations d'urbanisme vont être élaborées. Les associations de défense de l'environnement ont pris l'habitude, depuis plusieurs années, de s'organiser en collectifs pour porter des dossiers lourds, comme celui de l'île Seguin, de la RD7 ou du parc de Saint-Cloud. Il faut maintenant aller plus loin de façon à promouvoir les bonnes pratiques environnementales à l'échelle des Établissements publics territoriaux (EPT). Environnement 92, qui fédère les principales associations de défense de l'environnement des Hauts-de-Seine, souhaite que des collectifs se mettent en place sur chaque territoire. Ces collectifs pourront être informels, rassemblés autour d'une charte, ou se constituer sous forme d'association 1901, dotée d'une personnalité juridique.

Travaillons à la cohérence de notre mouvement

Val de Seine Vert participe aux expérimentations en cours. Nous sommes au bureau d'Environnement 92 et coorganisateur du forum organisé le 25 novembre prochain à Chaville (voire encadré). Une coopération horizontale se met en place. Pour aller plus loin, plusieurs d'entre nous pensent qu'il faut également marquer notre parenté avec France Nature Environnement (FNE). C'est ce qu'a fait notre fédération régionale en devenant FNE Ile-de-France. C'est, je l'espère, ce que nous choisirons nous aussi lors de notre assemblée générale extraordinaire le 12 décembre à Boulogne-Billancourt, en changeant de nom pour devenir FNE-Val-de-Seine.

Luc Blanchard

Forum sur le rôle des associations au sein de la Métropole du Grand Paris

Mercredi 25 novembre 2015, École Paul Bert 5, rue des Fontaines Marivel, 92370 Chaville
Entrée gratuite sur inscription par e-mail : forumdu25novembre2015@gmail.com

La Métropole du Grand Paris tend à éloigner les citoyens des lieux de décision. Ces derniers mois, la préfiguration de la Métropole a surtout concerné les élus et cela ne semble pas devoir s'arranger. Les associations de défense de l'environnement doivent se regrouper pour se faire entendre, partager leurs préoccupations mais aussi pour obtenir une autre gouvernance. Venez en discuter avec nous le 25 novembre à Chaville.

Cinq engagements en faveur de l'eau

Le territoire des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine couvre une surface d'environ 500 km² pour une population de plus de 4 millions d'habitants. L'association Espaces anime des rencontres sur ce territoire afin que les acteurs de l'eau définissent des engagements partagés.

Le 12 décembre 2012, la Charte de l'eau fut adoptée puis signée dans les mois qui suivirent par plus d'une cinquantaine de structures privées et publiques. Elle a été conçue comme un document stratégique dans lequel les acteurs de l'eau s'engagent à mettre en œuvre toutes les actions qui permettront de répondre à cinq engagements :

- 1 - connaître et protéger la Seine et ses affluents
- 2 - préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité
- 3 - rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau
- 4 - restaurer la Seine et les milieux aquatiques en associant la population
- 5 - mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire

Le respect de ces engagements n'étant pas assorti d'obligations juridiques ni de limites temporelles, il s'agit bien d'un engagement moral des acteurs traduisant une volonté d'action pour la gestion de l'eau sur le territoire.

Une soixantaine de signataires

Aujourd'hui, la charte compte plus



Le 23 mai 2013, Alain Mathioudakis signe la Charte de l'eau pour l'association Val de Seine Vert.

d'une soixantaine de signataires sur le territoire. L'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire est primordiale pour une cohérence dans les actions et projets de développement de nos villes vis-à-vis de la ressource en eau. L'animatrice de la charte de l'eau accompagne et conseille les signataires afin qu'ils intègrent au mieux les objectifs de la charte dans leurs projets. Les signataires sont conviés régulièrement à des groupes de travail thématiques visant à favoriser les

retours d'expériences et à leur apporter des informations techniques et financières pour le montage de leurs opérations. Ils sont également invités chaque année à évaluer leur progression dans la mise en œuvre des engagements de la charte de l'eau au travers d'un questionnaire.

Charte de l'eau et contrat de bassin

Les actions se concrétisent dans le cadre de la charte de l'eau, mais également dans celui du contrat de bassin des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine qui a été adopté en décembre 2013. Une démarche zéro Phyto a par exemple été adoptée afin de stopper l'utilisation des pesticides en milieu urbain.

Un colloque sur la gestion différenciée des espaces aura lieu le 17 novembre 2015 à la maison des acteurs du Paris durable. Une formation sur les techniques alternatives aux pesticides est également organisée le 10 décembre 2015 au même endroit.

Danielle Vermot

Retrouvez les actions menées sur le site www.seine-centrale-urbaine.org

Transports

Microstop ou le partage des petits trajets, une appli¹ qui roule

Le 18 septembre 2015, l'application Microstop a été lancée à Colombes, en présence d'élus locaux, de spécialistes de la mobilité mais surtout d'une centaine de microstoppeurs convaincus.

Depuis de nombreuses années, Fred Sarkis, Olivier Carles et Patrice de Cohen, respectivement docteur en mathématiques et ingénieurs, travaillent ou militent dans les Hauts-de-Seine pour une meilleure prise en considération des enjeux écologiques et du réchauffement climatique. Ils s'attaquent à la voiture, principale responsable des émissions polluantes de carbone. Leur objectif est

ambitieux : changer les mentalités liées à l'utilisation de la voiture individuelle, et diviser par 4 le nombre de voitures en circulation en France.

Ils ont conçu une application d'une redoutable efficacité, simple et prédictive, qui permet la mise en relation instantanée entre les piétons et les conducteurs de voiture qui veulent partager leurs petits trajets. Son fonctionnement de base ressemblerait à de l'auto-stop traditionnel,

mais avec le confort, le choix et la sécurité en plus.

Une solution citoyenne pour agir véritablement contre la pollution et le réchauffement climatique.

À tester, absolument.

Naïk Guezel

Pour rejoindre la communauté d'auto-stoppeurs connectés :

www.microstop.org/fr

1. Application pour smartphones et tablettes

Fondation Hamon : au début, il y avait les arbres

En 2003, un recours de Val de Seine Vert stoppe la construction de la fondation sur l'Île Saint-Germain. Treize ans plus tard, le dossier de l'affaire Hamon n'est toujours pas clos.

« Si Charles Pasqua était encore de ce monde, il aurait aussi été relaxé », déclarait le président de la Cour d'Appel de Versailles, le 23 septembre dernier. Condamné en première instance pour détournement de fonds publics, recel de faux et prise illégale d'intérêts, André Santini a été relaxé en appel, à l'issue d'une longue procédure dont l'origine n'est pas étrangère à notre association.

L'histoire commence il y a vingt-six ans, lorsque le maire d'Issy-les-Moulineaux envisage de créer un centre d'art contemporain qui hébergerait la donation de Jean Hamon, un riche mécène proche de Dominique Santini (frère d'André), estimée à 7,3 millions d'euros.

Après une nécessaire révision de son plan d'occupation des sols,



Le samedi 29 mars 2003, à l'appel de Val de Seine Vert, de nombreux défenseurs du Parc de l'île Saint-Germain s'étaient retrouvés pour marquer leur opposition à l'implantation de la fondation Hamon.

votée en 1994, c'est en 1999 que la ville autorise la création du syndicat mixte de l'Île Saint-Germain, destiné à construire et gérer cette fondation. Charles Pasqua en devient président, « Dédé » Santini vice-président.

Début 2003, plusieurs dizaines d'arbres sont abattus pour permettre

le début des travaux. En désaccord avec ce projet trop dense, trop minéral et peu respectueux de l'environnement, Val de Seine Vert met le feu aux poudres en déposant le 21 mars 2003 un recours contentieux en annulation du permis de construire devant le Tribunal administratif. Le 1^{er} avril, un référé engagé par notre association suspend les travaux. Malgré les pressions de M. Santini à notre encontre, le permis de construire est définitivement annulé par la justice en juin 2004.

Quelle que soit l'issue de l'affaire en cassation, elle aura permis aux associations environnementalistes d'être davantage entendues et écoutées lors des opérations d'urbanisation.

VDSV

La chronologie de l'affaire Hamon est disponible sur notre site Internet

RD7

Approches opposées pour les quais de Seine

« Chez nous, la voiture reste incontournable », c'est par ces mots que le 12 octobre dernier, P. Devedjian, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, a inauguré en grande pompe le réaménagement de la route départementale D7 (RD7) entre Issy-les-Moulineaux et Sèvres. Cette opération, baptisée Vallée rive gauche, a permis sous le couvert de la végétalisation des bords de Seine la transformation de la RD7 en une voie routière de deux fois deux voies. Est-il nécessaire de rappeler que nous avons combattu en vain ce projet ?

Or, coïncidence voulue ou pas, à l'heure où les élus du 92 fêtaient l'élargissement de la place accordée aux voitures, les Parisiens quant à eux réclamaient que moins de place soit accordée à l'automobile. En effet, le 18 octobre, A. Hidalgo, maire de Paris, a rendu public les résultats de la concertation qu'elle avait lancée sur le devenir des quais de Paris situés entre le tunnel des Tuileries et le bassin de l'Arsenal, soit un linéaire de 3,3 km. Des milliers de Parisiens ont choisi l'option la plus ambitieuse, c'est-à-dire celle prônant la piétonisation totale de cette partie des quais, refusant donc l'autre option consistant en une

piétonisation partielle. Face à cela, la réaction des élus départementaux de la majorité du 92 se fit entendre par la voix du président du conseil départemental : « Paris se rend inaccessible avec son corset de fer du périphérique et mène une politique insupportable pour les habitants de la banlieue ».

Et si tout simplement les Parisiens, après la réussite de la piétonisation des berges de la rive gauche de la Seine du Pont Royal au Pont de l'Alma, voulaient montrer que la place de la voiture dans un milieu très urbanisé était vouée à diminuer ? Un exemple à suivre, donc !

VDSV

Pollution de l'air et santé des Franciliens

Toutes les études concernant les polluants de l'air émis par les activités humaines concluent à leur dangerosité pour la santé. Le projet « Clean Air » s'attaque au laxisme ambiant.

Les études les plus récentes, comme APHEKOM (2008-2011 dans 12 pays européens) et les plus longues, ERPURS (conduite depuis 20 ans en France) suggèrent une réduction de l'espérance de vie, de 6 mois, par exemple, pour les Franciliens. À Paris et en petite couronne (PPC), les causes de pollution sont connues, trafic routier et chauffage urbain pour les 2/3, le reste venant des activités industrielles et agricoles, voire d'autres régions européennes. Plus de la moitié des habitants de la PPC habitent à moins de 150 m d'un axe routier important et 1/3 à moins de 75 m. Selon les estimations de l'Observatoire Régional de Santé, la pollution aux petites particules issues du trafic routier et du chauffage serait responsable de 16 % des nouveaux cas d'asthme chez les enfants et de 29 % de leurs crises. Chez les adultes, ce sont les femmes qui sont davantage touchées par les affections respiratoires : bronchite pulmonaire chronique obstructive et asthme alors qu'elles



fument moins que les hommes. En France, l'OMS chiffre à 40 000 le nombre de morts annuels liés à la pollution et le récent rapport sénatorial évalue son coût financier à 65-95 milliards d'euros dont 19 pour l'air intérieur. Malgré tous ces signaux négatifs, l'État ne bouge désespérément pas, revient en arrière sous la pression des lobbys routiers (ZAPA) ou bien serpente lentement en proposant d'accroître annuellement de 0,01 centime d'euro le coût du gazole.

Les associations de protection de l'environnement en ont assez du laxisme ambiant. Elles ont créé le projet « Clean Air » groupant des associations anglaises, allemandes, belges, danoises, françaises et même russes autour d'un pôle juridique apte à s'attaquer aux États. Ainsi, en 2014, la Cour suprême européenne a condamné l'Angleterre pour les dépassements d'oxyde d'azote suite au recours de l'association « Client Earth ».

Michel Riottot

Agir en justice pour la qualité de l'air, c'est possible

Les pouvoirs publics sont responsables au premier chef de la lutte contre la pollution de l'air, la question étant de savoir si le droit et la procédure judiciaire permettent aux citoyens de mettre en jeu la responsabilité des pouvoirs publics s'ils faillissent à leur mission. En effet, la plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui déposée par Val de Seine Vert l'année dernière a été classée sans suite par le Procureur de la République de Paris.

Une excellente note émise par la Fabrique Écologique¹ confirme que les maires et les préfets n'engagent pas leur responsabilité pénale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

La seule voie au plan du droit pénal serait de poursuivre des membres du gouvernement devant la Cour de Justice de la République comme le prévoit la réforme constitutionnelle du 27 juillet 1993 pour toute personne s'estimant lésée par un comportement criminel ou

délictuel commis par un membre d'un gouvernement pendant l'exercice de ses fonctions.

C'est donc à la justice administrative qu'il faut s'adresser note la Fabrique Écologique

La carence fautive de l'État dans l'exercice de son pouvoir de réglementation et de contrôle a été en effet invoquée dans plusieurs affaires de santé publique notamment sang contaminé et amiante. Ainsi il pourrait être envisagé d'engager la responsabilité de l'État s'il est démontré que les pouvoirs publics n'édicte pas les mesures nécessaires aux fins de réduire la pollution.

La France est d'ailleurs actuellement poursuivie par l'Europe devant la Cour de Justice des Communautés européennes pour non-respect des directives européennes en matière de pollution atmosphérique. Il y a donc, semble-t-il, effectivement matière à mettre en œuvre la responsabilité de l'État.

Odile Joyeux

1. www.lafabriqueecologique.fr/#!pollution-de-lair/c1nxxn

L'hippodrome de Saint-Cloud sauvé pour l'instant

En mars dernier, l'État projetait de construire 6 000 logements sur l'hippodrome de Saint-Cloud et ses abords. La levée de bouclier a été immédiate et le projet a été retiré. Il n'en reste pas moins que la question de l'aménagement de cet espace reste entière.

Dans la Lettre de mai 2015, nous évoquions les vingt sites retenus par l'État pour permettre l'implantation d'un million de logements dans la Métropole d'ici 2030. L'hippodrome de Saint-Cloud faisait partie des six sites retenus dans les Hauts-de-Seine.

Mobilisation générale

Les élus, le propriétaire et les citoyens (bien au-delà des seuls riverains) se sont mobilisés pour empêcher le bétonnage du quartier. Outre l'hippodrome, des fonctionnaires zélés avaient repéré un autre espace libre à proximité immédiate. Ils n'avaient pas réalisé



Entrée du réservoir de l'Avre à Saint-Cloud.

qu'il s'agissait d'un des réservoirs d'eau potable de la ville de Paris. Le réservoir de Saint-Cloud, appelé également réservoir de l'Avre, d'une capacité de 426 000 m³, excusez du peu !

Cette alerte est passée mais il faut garder à l'esprit que l'hippodrome est fragilisé par la manière dont il est utilisé. Avec une course tous les 15 jours, soit 28 jours d'utilisation par an, et une gestion environnementale désastreuse, il n'est pas étonnant de voir sa pérennité remise en question. Il est donc urgent de renaturer cet espace et de l'ouvrir au public.

Luc Blanchard

O ! l'expo



Jusqu'au 30 décembre 2015, la régie municipale Eau de Paris présente au Pavillon de l'eau' « O! l'expo », une exposition qui joue de tous les sens pour amener les jeunes et leur famille à comprendre les enjeux de l'eau face aux mutations de nos sociétés et au changement climatique. Elle montre également comment l'eau participe de la transition écologique et énergétique et comment elle peut s'inscrire dans les projets de construction de la ville durable de demain.

1.. 77, avenue de Versailles, Paris 16° – Métro : Ligne 10 Mirabeau et RER C Javel – Vélib : 4, place de Barcelone ou place de l'Église d'Auteuil

Adhésion • abonnement

À retourner à VAL DE SEINE VERT • 2, rue Dr Gabriel Ledermann • 92310 Sèvres

Nom Prénom

Adresse

Courriel

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

- Adhésion simple (20 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 30 €
- Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à La lettre (10 €) = 35 € ou plus
- Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 12 €
- Adhésion sans abonnement = 20 €

Je m'abonne à LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT sans adhérer à l'association

- Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

Tous les versements sont déductibles fiscalement.

LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES

- contact@valdeseinevert.org
- Éditeur : Ass. Val de Seine Vert
- Directeur de la publication : Alain Mathioudakis • Comité de rédaction : Luc Blanchard, Serge Brière, Béatrice Buguet, Naïk Guezal, Antoine Monnet, Michel Riottot, Odile Siary
- Mise en page : Al éditions
- Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie • ISSN 1165-7124 • N° de commission paritaire 0616 G 84983
- SIRET 404 151 243 00031
- Numéro tiré à 500 exemplaires